

REPUBLIQUE DU CAMEROUN : CONVOCATION DE JOSEPH ESPOIR BIYONG, 6^e ADJOINT AU MAIRE DE DOUALA 5^e PAR SYLYAC MARIE MVOGO, LE PRÉFET DU WOURI

Appel urgent REDHAC-Coalition pays-Cameroun n°0033/14/11/2025

Douala-Cameroun, le 14 novembre 2025 : Le REDHAC et sa Coalition pays-Cameroun ont appris la convocation du 6e adjoint au maire de Douala 5e Joseph Espoir Biyong, par le préfet du Wouri dans un contexte politique encore tendu suite aux manifestations après l'élection présidentielle du 12 octobre 2025.



Les faits

Le 13 novembre 2025, selon la convocation n°64/2025/CA/C19/SP du 12 novembre 2025, le préfet du Département du Wouri, Sylyac Marie Mvogo, a adressé une convocation administrative à l'adjoint au maire de Douala 5e, Joseph Espoir Biyong, de se présenter à son cabinet à Douala-Bonanjo le lundi 17 novembre 2025 à 13 heures, sans motif révélé.

En rappel

Le 10 novembre 2025, l'adjoint au maire de Douala 5e, Joseph Espoir Biyong, était l'un des invités du programme « *Equinoxe soir* » sur la chaîne Equinoxe Tv. Le débat portait sur le thème : « *décrispation post-électorale et main tendue du chef de l'État, comment comprendre toutes ces interpellations ?* ». Au cours d'une intervention, M. Biyong a relevé le « *mensonge* des membres du régime et de certaines institutions » qui n'ont pas selon lui, « restitué la vérité des urnes au terme de l'élection présidentielle du 12 octobre 2025 ».

Evoquant les élections municipales et législatives prévues en 2026, il a ajouté : « *c'est eux qui décident de qui gagne et qui va perdre* », argumentant ainsi pour justifier le sort réservé au candidat qui revendique sa victoire à l'élection présidentielle.

L'adjoint au maire a déclaré sur le plateau de cette chaîne de télévision que dans le Département du Nyong-et-Kellé, le président Paul Biya a gagné l'élection avec 16 058 voix. Mais le Conseil constitutionnel a publié qu'il a obtenu 38 559 voix. Le jeune maire affirmait alors que le Conseil constitutionnel a fabriqué les résultats qu'elle a proclamé le 27 octobre 2025. Insistant sur ce qu'il a qualifié de « *mensonge* », il a appelé à la cessation de la moquerie dont le peuple serait victime.

Dans un contexte marqué par les tensions post-électorales, l'on pourrait se demander si ce sont ces sorties médiatiques du maire au sujet des résultats électoraux qui sont à l'origine de sa convocation.

De tout ce qui précède,

Le REDHAC et sa Coalition pays-Cameroun :

- Dénoncent et condamnent les atteintes répétées aux libertés fondamentales (libertés d'association, de manifestation, d'expression et d'informer) au Cameroun en particulier et en Afrique Centrale en général ;
- Exigent l'abandon pure et simple de la convocation du jeune maire Joseph Espoir Biyong par le préfet du Wouri ;
- Dénoncent avec la dernière énergie les tentatives d'arrestations, d'assassinats et les disparitions forcées, à l'encontre des journalistes, des Défenseurs des Droits Humains et des militants(e)s de la démocratie au Cameroun en particulier et en Afrique centrale en général.

Aux autorités du Cameroun,

Le REDHAC et sa Coalition-pays Cameroun :

- Exhortent à continuer de respecter les instruments, conventions et traités nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux Droits Humains dûment ratifiés, notamment :

- **La Constitution.**

Préambule : « *Nul ne peut être inquiété en raison de ses origines, de ses opinions ou croyances en matière religieuses, philosophiques ou politiques sous réserve du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs* »

« *La liberté de communication, la liberté d'expression, la liberté de presse, la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté syndicale et le droit de grève sont garantis dans les conditions fixées par la loi* »

- **La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples- CADHP**

Art 9 : « *Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements* » ;

- **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme-DUDH**

Art 19 : « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* » ;

- **Le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques-PIRDCP**

Art 19 al1 : « *Nul ne peut être inquiété pour ses opinions* ».

Aux Nations Unies, A l'Union Africaine, A la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples



Le REDHAC et sa coalition pays-Cameroun, recommandent d'interpeller le Gouvernement camerounais au respect scrupuleux des conventions, traités, protocoles, chartes, principes sur le plan régional (Union Africaine) et international (ONU) des Droits Humains et des libertés fondamentales librement ratifiés et signés par l'État du Cameroun.

Enfin, le REDHAC et sa coalition pays-Cameroun :

- Encouragent le Gouvernement Camerounais à protéger légalement les Défenseur(e)s des Droits Humains, les militant(e)s de la démocratie et les journalistes en adoptant la proposition de loi portant « *Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains* » révisée et déposée dans le bureau du président du Sénat depuis le 15 avril 2025.

POUR TOUTE ACTION URGENTE :

Adresses utiles :

- Son Excellence Paul Biya : Président de la République, Présidence de la République, Palais de l'Unité, 1000 Yaoundé, Cameroun, Fax +237 222 08 70 ;
- Chief. Dr. Joseph Dion Ngute : Premier Ministre et Chef du gouvernement, Primature du Cameroun, Fax : +237 22 23 57 35 et courriel : spm@spm.gov.cm ;
- M. Laurent Eso : Ministre d'État Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Ministère de la Justice, 1000 Yaoundé, Cameroun, Fax : + 237 223 00 05 ;
- M. Joseph Beti Assomo : Ministre Délégué à la Présidence de la République chargée de la Défense B.P1000 Yaoundé, Cameroun, Fax +237 223 59 71 ;
- M. Paul Atanga Nji : Ministre de l'Administration Territoriale, Fax : + 237 222 37 35 ;
- M. James Mouangue Kobila : Président de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun (CDHC), Tel : +237 222 61 17, Fax : +237 222 60 82, E-mail : cndhl@iccnet.cm ;
- M. Nouhoum Sangaré : Représentant Régional et Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC) Email : lbouaka@ohchr.org, Tél : (+237) 222 50 58 10
- Mission permanente de la République du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, rue du Nant 6, 1207 Genève, Suisse, Fax : + 41 22 736 21 65, Email : mission.cameroun@bluewin.ch.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB : (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook :RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac1.org